



Comité économique et social européen



Pour en savoir plus:
EEC-contact@eesc.europa.eu
www.eesc.europa.eu/eec

info@notre-europe.eu
www.notre-europe.eu



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2012-12-FR
www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2012
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Relevons ensemble les défis énergétiques grâce à une Communauté européenne de l'énergie

Déclaration commune

FR



QE-32-12-051-FR-C

ISBN 978-92-830-1822-3



9 789283 018223

doi:10.2864/16008

Introduction

Bien qu'elle ait connu des développements significatifs et enregistré une augmentation notable de son action réglementaire au cours de ces dernières années, la politique de l'UE dans le domaine énergétique n'en reste pas moins incapable d'atteindre concomitamment les grands objectifs qui lui ont été assignés, à savoir: permettre un accès à l'énergie à un prix raisonnable et stable, préserver la compétitivité de l'industrie européenne, garantir la sécurité de l'approvisionnement de tous les Européens, partout où ils vivent, et, s'agissant de la production, du transport, de la distribution, du stockage et de la consommation énergétique, promouvoir une durabilité qui fasse franchir un pas décisif vers une société à faibles émissions de carbone.

Trop souvent, la politique énergétique est considérée comme une matière ultrasensible relevant exclusivement de l'intérêt national et de l'indépendance de chaque pays. Jamais, pourtant, l'interdépendance énergétique entre les États membres n'a été aussi forte, sur le plan politique, économique et technique. Dans ce domaine, un coup d'arrêt, voire une quelconque régression, pourraient provoquer des dégâts d'une ampleur dévastatrice. Les décisions nationales prises unilatéralement augmentent le risque de divergences et peuvent entraîner les tarifs dans des mouvements de hausse ou dans des turbulences, par exemple dans le domaine de la production et de la consommation d'énergie à l'échelle régionale, pour ne citer que ces deux aspects. Comme on a pu le voir récemment, les pays européens peuvent certes poser souverainement certains choix en matière d'approvisionnement énergétique, mais quel en est le prix à payer! Il s'impose donc d'éliminer les attitudes nationales antagonistes. Aujourd'hui, aucun pays européen n'est en mesure d'assurer par ses seuls moyens un approvisionnement énergétique fiable et abordable à ses citoyens.

Une nouvelle approche s'impose, qui vise à réaliser un approfondissement de l'intégration et de la solidarité dans le domaine de l'énergie. En conséquence, le Comité économique et social européen (CESE) et Notre Europe ont entrepris de joindre leurs forces afin d'élaborer plus avant, sur la base d'une initiative de Notre Europe, une proposition d'envergure qui plaide en faveur d'une Communauté européenne de l'énergie. C'est ainsi qu'ils ont déterminé les objectifs clés et propositions d'actions exposés ci-après, qu'il convient de déployer sur-le-champ au sein de l'UE.

Vers une
Communauté
européenne
de l'énergie



Finaliser un marché intérieur de l'énergie intégré

- 1. Harmoniser les conditions de marché.** Les possibilités que recèle le marché unique pour renforcer la sécurité énergétique et apporter une valeur ajoutée aux citoyens n'ont pas été pleinement exploitées. Au sein de l'UE, il reste une large marge de manœuvre pour apporter des améliorations dans le domaine du marché énergétique intérieur, en harmonisant les règles applicables aux énergies renouvelables, à l'attribution des capacités de transport, au négoce de l'électricité, etc. Les opérateurs doivent être à même de développer leurs activités dans des conditions homogènes sur l'ensemble du territoire de l'UE. Pour créer un climat propice aux investissements, la transparence et la stabilité des règles sont essentielles.
- 2. Intégrer les marchés par une meilleure interconnexion.** L'électricité doit pouvoir être livrée efficacement à travers toute l'Union et être fournie en permanence partout où elle est nécessaire. Il y a donc lieu d'achever l'interconnexion des réseaux, afin de réaliser l'intégration des marchés de l'énergie dans l'UE et d'optimiser la sécurité de l'approvisionnement énergétique sur l'ensemble du territoire européen.
- 3. Planifier conjointement les réseaux.** En période de restrictions budgétaires, il s'impose tout particulièrement d'opter pour les choix d'infrastructure les plus rationnels et les plus cohérents, aux niveaux national et européen. Si les réseaux sont interconnectés sur la base d'une planification commune, il deviendra possible d'opérer le passage de marchés nationaux à un marché européen unique. Cette conception conjointe des réseaux ne doit pas se limiter aux infrastructures transfrontalières mais doit porter sur la totalité d'entre elles.
- 4. Progresser vers une "européanisation" graduelle du bouquet énergétique européen sur la base de l'intégration régionale des marchés énergétiques.** Au sein de telle ou telle zone régionale, des groupes d'États membres pourraient intégrer progressivement leurs bouquets et infrastructures énergétiques afin de mutualiser les avantages des différentes sources d'énergie dont ils disposent. Une fois interconnectés et harmonisés, leurs réseaux et marchés seraient tout à la fois mieux armés pour absorber les fluctuations au niveau de la production et de la consommation et, collectivement, plus à même de contribuer à sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'UE.
- 5. Configurer la politique de l'UE suivant les besoins de l'utilisateur final d'énergie.** Il est essentiel pour la légitimité de l'UE que ses initiatives menées de concert avec les États membres se traduisent en avantages tangibles pour le consommateur. Avec la création d'un marché européen unique de l'énergie, le consommateur final devrait bénéficier d'un choix plus large et de conditions et tarifs plus stables et attrayants pour

s'approvisionner en énergie. Il conviendrait qu'il soit libre de choisir son fournisseur d'énergie au-delà des frontières nationales, de même qu'il ne devrait pas y avoir de variations excessives d'un État membre à l'autre dans les prix énergétiques ou les autres paramètres du marché.

6. Mettre en œuvre et renforcer les droits des consommateurs. Les consommateurs doivent être mieux informés de leurs droits, afin de pouvoir tirer pleinement parti du marché unique de l'énergie. Il conviendrait de leur communiquer systématiquement et de manière directe les informations de ce type, par exemple en les joignant à leurs factures d'énergie. Pour le bon fonctionnement de la société, il est capital de combattre la précarité énergétique. Cette lutte devrait être mise au rang des priorités.

Sécuriser les approvisionnements et renforcer la position de l'UE vis-à-vis de ses partenaires

7. Renforcer l'application de la législation européenne dans les accords énergétiques externes qui ont une incidence sur le marché intérieur de l'Union. Lorsque des accords d'approvisionnement ou d'infrastructures conclus avec des pays tiers ont des répercussions sur l'approvisionnement énergétique de l'ensemble de l'UE et un impact sur son marché intérieur de l'énergie, la Commission européenne devrait garantir que les règles qui le régissent leur sont appliquées.

8. Progresser vers un schéma européen d'approvisionnement énergétique. Il est de l'intérêt direct de l'UE de renforcer sa position dans ses négociations avec les fournisseurs internationaux d'énergie. Lorsque la stratégie la plus efficace est l'action commune, le Conseil devrait confier à la Commission européenne le mandat de négocier au nom de l'UE avec les fournisseurs extérieurs et les pays de transit, et explorer les avantages qui résulteraient de la constitution de groupements d'achats de combustibles fossiles au niveau de l'Union. La capacité de négociation de l'UE serait bien plus forte que celle des États membres pris séparément. Cette manière de procéder améliorerait l'approvisionnement des États membres en énergie et préserverait ainsi la solidarité européenne tout en optimisant l'utilisation des ressources.

9. Interconnecter les réseaux et harmoniser les marchés avec ceux des voisins de l'UE. Dans les pays de son voisinage à l'Est et au Sud de l'Europe, l'UE devrait promouvoir le codéveloppement de politiques énergétiques, notamment dans les domaines de son transport et de son transit. Cet impératif exige de lancer les actions requises pour interconnecter les réseaux et harmoniser les marchés. De telles amorces de politiques

énergétiques communes doivent être en cohérence, d'une part, avec les principes de l'UE, du point de vue de la fiabilité de l'approvisionnement, de l'environnement de marché, de la transparence, de la réciprocité, du développement durable ou de l'efficacité énergétique, par exemple, et, d'autre part, avec les besoins socio-économiques des régions concernées.

10. Exploiter les potentialités de l'Union pour la Méditerranée et du Partenariat oriental en matière de coopération énergétique. L'UE devrait s'employer à mener une coopération active au sein de l'Union pour la Méditerranée (UpM), et du Partenariat oriental, afin d'aider les pays partenaires dans son voisinage à produire, utiliser et exporter de l'énergie issue de sources durables et à élaborer l'encadrement réglementaire approprié. La sécurisation de l'approvisionnement énergétique de l'Europe constitue un objectif qui devrait aider ces États à subvenir à leurs propres besoins en énergie et à financer leurs investissements domestiques.

11. Apporter un soutien aux pays en développement. L'UE doit aider les pays en développement à investir dans leurs infrastructures énergétiques nationales, en particulier pour les énergies renouvelables, afin de favoriser une croissance économique durable. Il est également primordial de mettre en place des conditions de marché qui encouragent l'investissement étranger et les échanges, tout en ménageant un accès sûr à l'énergie pour les segments les plus pauvres de la population.

Accélérer la transition vers des systèmes énergétiques à faibles émissions de carbone d'ici 2050

12. Déployer une stratégie cohérente et complète pour la transition énergétique de l'Europe. Le changement climatique et l'épuisement progressif des ressources fossiles nous contraignent à modifier radicalement nos manières de produire et consommer l'énergie. Le développement de sources d'énergie alternatives et les nouvelles technologies à faibles émissions sont des facteurs clés pour mettre en place un modèle énergétique durable. La transition vers une production d'énergie de basse intensité en carbone doit s'inscrire dans un cadre européen qui stimule diverses sources de

Vers une
Communauté
européenne
de l'énergie



production énergétique renouvelable dès lors que le rapport entre leurs avantages et leurs coûts est avantageux. Il convient de mutualiser les ressources financières disponibles, afin de rompre avec les dispositifs de soutien purement nationaux, qui sont inefficaces. Cette mutualisation des moyens financiers dans ces secteurs est particulièrement indiquée au vu de la conjoncture économique actuelle.

13. **Promouvoir l'emploi.** Le passage à une économie à faibles émissions de carbone induira des changements majeurs qui pourront avoir des effets tant positifs que négatifs pour le marché du travail. Il faut développer les conditions de marché afin de permettre que la reconversion de l'industrie énergétique soit créatrice d'emplois.
14. **Accroître la compétitivité de l'industrie énergétique européenne.** Il convient de tirer parti de cette transition pour stimuler l'activité et entreprendre un réexamen approfondi des modes de production et de consommation de l'énergie. La compétitivité de l'Europe sera tributaire de sa capacité à présenter des coûts énergétiques abordables et de sa force d'innovation et d'exportation en matière de technologies énergétiques. L'UE et ses États membres devraient établir un climat propice au lancement de projets industriels d'envergure entre opérateurs européens. Ils se devraient en outre de coopérer autour de la question sensible de leurs bouquets énergétiques, en lançant des projets de grande envergure pour produire de l'énergie à partir de sources renouvelables (éolienne, solaire, etc.) et la transporter (super réseaux et réseaux intelligents). Dans un premier temps, l'intégration progressive des politiques énergétiques des différents pays de l'Union pourrait se faire à l'échelon régional.

Associer la société civile aux décisions

15. **Centrer la politique énergétique de l'UE sur ses citoyens.** Il devrait aller de soi que le grand public soit pleinement associé à une problématique comme l'énergie qui revêt une telle actualité et est si lourde de conséquences pour la société tout entière. Le développement d'une Communauté européenne de l'énergie est susceptible de mobiliser les Européens autour d'un projet qui, à leurs yeux, présente une valeur ajoutée tout à fait claire. Dans cette entreprise, il est capital de s'assurer de la participation du grand public et de nouer contact avec la société civile, car la légitimité vis-à-vis des citoyens est primordiale pour que les décisions politiques soient crédibles et que l'opinion publique accepte les mutations de grande ampleur qui nous attendent.
16. **Instituer un forum de la société civile européenne pour le suivi des questions énergétiques.** Il est profondément inquiétant de constater qu'en matière d'énergie, aucun dialogue structuré n'a été noué entre les auteurs des politiques et décisions énergétiques et la société civile européenne. La société civile devrait être associée

de manière systématique au débat sur les grandes questions énergétiques, aux niveaux national, régional et européen. Le CESE et Notre Europe sont disposés à soutenir cette discussion au niveau européen, au moyen d'un forum de la société civile européenne, qui réunirait des représentants d'organisations de consommateurs, d'ONG environnementales, de l'industrie, des organisations syndicales, etc.

Doter l'Union européenne des compétences adéquates

17. **Conclure un pacte européen de solidarité énergétique.** La solidarité entre les États membres est expressément prévue par le traité de Lisbonne mais est restée lettre morte dans le cadre institutionnel actuel. Depuis lors, la question de l'énergie a cependant pris un tour de plus en plus politique et l'Union n'a pas voix au chapitre dans ce domaine. Il conviendrait de donner à la solidarité une traduction tangible et d'en faire le moteur du développement d'une politique énergétique européenne, en évacuant ainsi les conflits de souveraineté nationale.
18. **Augmenter les moyens financiers de l'UE affectés à l'énergie.** L'UE ne possède pas les moyens requis pour financer des actions de grande envergure ou imposer des choix touchant aux sources d'énergie. En comparaison des montants consacrés par les États membres à l'énergie, le budget annuel dont l'UE dispose pour ce secteur apparaît dérisoire. Il s'impose de renforcer le budget européen grâce à des ressources spécifiques et indépendantes, avec notamment des instruments fiscaux et un fonds énergétique destiné à financer des projets d'infrastructure énergétique d'intérêt européen, comme l'interconnexion des réseaux électriques et gaziers, et d'encourager la diversification vers des sources et technologies durables en la matière, en lançant des programmes de recherche commune sur les énergies à faibles émissions de carbone.
19. **Renforcer la position de la Commission européenne.** En tant que force de proposition et de coordination, et gardienne de l'intérêt européen, la Commission européenne doit être l'institution autour de laquelle s'articule la politique énergétique européenne et jouer un rôle accru pour définir celle-ci sous des contours cohérents, crédibles et efficaces, de manière à jeter les bases d'une Communauté européenne de l'énergie.

Vers une
Communauté
européenne
de l'énergie



20. **Évaluer la nécessité de revoir le cadre institutionnel.** D'ici 2014, il conviendra d'évaluer si le cadre institutionnel actuel est approprié pour atteindre les objectifs ambitieux d'une Communauté européenne de l'énergie. S'il s'avère déficient, il conviendrait de décider d'étudier sérieusement la présente proposition de Communauté européenne de l'énergie.

Conclusion

Dans le domaine de l'énergie, les dirigeants de l'UE sont investis d'une responsabilité particulière vis-à-vis des générations futures. L'Europe ne peut se permettre de temporiser encore: en matière énergétique, les grands choix que nous faisons aujourd'hui induisent des engagements étalés sur plusieurs décennies. Si nous voulons réussir la transition vers l'objectif de 2050, c'est maintenant qu'il faut prendre les décisions adéquates pour placer l'Union sur la trajectoire du développement durable et définir de concert un nouveau pacte énergétique européen. L'UE a posé un jalon important en ce sens, en adoptant le paquet énergie et climat, qui a ouvert la voie à cette approche partagée, mais un travail bien plus considérable l'attend encore pour inscrire cette vision dans la réalité.

La volonté politique, appuyée par la société civile, est capitale et doit contribuer à créer un bloc européen cohérent à même d'affronter collectivement les défis de l'énergie dans toutes leurs dimensions. Nous pensons que pour y parvenir, la piste la plus prometteuse – et la plus ambitieuse – est d'instituer une Communauté européenne de l'énergie à part entière, qui couvrirait tous les aspects de la problématique énergétique, économiques, sociaux, politiques et stratégiques. La démarche impliquerait notamment que l'Europe intègre ses marchés de l'énergie, coordonne les politiques de recherche, les décisions d'investissement et les mécanismes de solidarité et s'oblige à parler d'une seule voix sur la scène mondiale. Tout ce processus requiert une vigoureuse approche supranationale. Grâce à ce projet commun, les États membres et les institutions européennes seront capables d'élaborer une politique énergétique commune de la manière la plus efficace et la plus démocratique possible.

Plus encore, la Communauté européenne de l'énergie répondrait aux préoccupations des citoyens de l'UE, lesquels y sont massivement favorables comme l'ont montré de récentes enquêtes d'opinion. Dans le domaine de l'énergie, l'action purement nationale n'a plus de pertinence et c'est au niveau européen que nous pourrions le mieux réussir à dessiner un système énergétique qui soit durable, capable de rebondir et tourné vers l'avenir.

21 février 2012



Jacques DELORS
Président fondateur
Notre Europe
– Institut Jacques Delors



Staffan NILSSON
Président
*Comité économique
et social européen*



Sami ANDOURA
Chercheur senior
Notre Europe
– Institut Jacques Delors



Stéphane BUFFETAUT
Président
*Section "Transports, énergie,
infrastructures, société de
l'information" du CESE*



Comité économique et social européen

Comité économique et social européen

Le Comité économique et social européen (CESE) est une assemblée consultative créée par les traités de Rome en 1957, qui représente les diverses composantes à caractère économique et social de la société civile organisée au niveau européen. Les 344 conseillers qui le composent, issus des 27 États membres de l'UE, se répartissent en trois groupes: "Employeurs", "Travailleurs" et "Activités diverses". À travers ses avis et ses activités, le CESE, d'une part, contribue à ce que les politiques et la législation européennes soient mieux adaptées aux réalités économiques, sociales et civiques en assistant le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne, d'autre part, il favorise le développement d'une Union européenne plus participative et plus proche des citoyens en étant l'enceinte institutionnelle de représentation, d'information, d'expression et de dialogue de la société civile organisée.



Notre Europe – Institut Jacques Delors

Notre Europe – Institut Jacques Delors est l'institut de recherche européen fondé par Jacques Delors en 1996, à la fin de sa présidence de la Commission européenne. L'objectif de Notre Europe – Institut Jacques Delors est de produire des analyses et des propositions destinées aux décideurs européens et à un public plus large, ainsi que de contribuer aux principaux débats relatifs à l'Union européenne. Notre Europe – Institut Jacques Delors diffuse de nombreuses publications *Études et rapports*, *Policy papers*, *Tribunes* et *Synthèses*, organise et participe à des séminaires et conférences partout en Europe et intervient régulièrement dans les médias européens, par la voix de ses présidents, de son directeur et de son équipe. Les travaux de Notre Europe – Institut Jacques Delors s'inspirent des actions et des orientations promues par Jacques Delors et constituent une traduction des grands principes énoncés par la « Charte de Notre Europe ». Notre Europe – Institut Jacques Delors est aujourd'hui présidé par Antonio Vitorino, ancien commissaire européen et ministre portugais, qui a succédé à Tommaso Padoa-Schioppa (2005-2010), à Pascal Lamy (2004-2005) et à Jacques Delors (1996-2004). Son directeur, Yves Bertoncini, coordonne une équipe multiculturelle composée d'une quinzaine de membres.